

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE NANTES COLLEGE ARISTIDE BRIAND NANTES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 05/02/2024

Présidence de : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Quorum : 12

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 3

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|------------------|
| ✓ Adoption des procès-verbaux des Conseils d'Administration précédents
(19/10/2023 et 21/11/2023) | Pour vote |
| I - QUESTIONS FINANCIERES | |
| ✓ Conventions et contrats | Pour vote |
| ✓ Don du Foyer socio-éducatif au collège | Pour vote |
| ✓ Don du collège à l'Association sportive | Pour vote |
| ✓ Budgets de voyages (Allemagne, Espagne, Normandie) | Pour vote |
| II - QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES | |
| ✓ DGH 2024 (projet de ventilation) | Pour information |
| ✓ DGH 2024 (suppression/création de postes) | Pour vote |
| III - QUESTIONS DIVERSES | |

Signatures

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance :



A. Pénissou
[Signature]

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du lundi 12 février 2024

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom	P	A	E	Nom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	M. Payen de La Garanderie	X					
	Adjointe	Mme Buchon	X					
	Gestionnaire	Mme Locuratolo	X					
	CPE	M. Descours	X					
Élus locaux	Collectivité de rattachement CD44 Ville de Nantes Nantes Métropole	M. Bessière	X			M. Martineau		
		Mme Sallé			X	Mme Hubert		
		M. Chateau			X	Mme Naulin		
		M. Trichet				Mme Bertu		X
Personnalité qualifiée		M. Bréhard	X					
Total			6		2			1
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme Le Gall	X			Mme Guyon		
		Mme Piou				M. Marchand		
		Mme Guézet	X			M. Pénisson		X
		Mme Sauvourel	X			Mme Hervé		
		Mme Lehéricy	X			Mme Nitsche		
	Mme Caixas							
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Mme Zongo Mme Préaudeau	X			Mme Cognée			
Total			5					1
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M. Clouet	X			Mme Bourgois		
		M. Castanier				M. Caillaud		
		Mme Guernouti	X			Mme Duplay		X
		M. Labouysse	X			Mme Titri		
		Mme Rousseau	X			Mme Traore		
		Mme Rouyer				M. Da Costa		
	Elèves	Raphaël Sainte-Rose Maya Guérif				Karamba Diaby Anna Lafage		X X
Total			4					2

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h45.

1. Adoption des procès-verbaux des CA précédents (19/10/2023 et 21/11/2023)

**Délibération - Le C.A. adopte le procès-verbal du CA
du 19/10/2023 tel que présenté**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

**Délibération - Le C.A. adopte le procès-verbal du CA
du 21/11/2023 tel que présenté**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

I - QUESTIONS FINANCIERES

2. Conventions et contrats

➤ Contrat TurboSelf

Le précédent contrat avec la société TurboSelf, qui édite le logiciel permettant l'enregistrement des passages au self et fournit le matériel afférent (distributeur de plateaux notamment) étant arrivé à échéance, Mme la gestionnaire présente le nouveau contrat. Celui-ci porte uniquement sur l'équipement matériel mis à disposition.

**Délibération - Le C.A. autorise le chef d'établissement
à signer le contrat TurboSelf tel que présenté**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

3. Don du Foyer socio-éducatif (FSE) au collège

Objectif : financement du voyage en Normandie

Don FSE de 214,00€

Différentes actions ont été menées par le FSE afin de faire baisser le montant du voyage en Normandie. La somme ainsi récoltée est reversée au collège.

**Délibération - Le C.A. accepte le don du FSE au
collège de 214,00€**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : **18**

Suffrages exprimés : *pour* : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

4. Don du collège à l'Association sportive

Objectif : co-financement d'une sortie « basket »

Montant : 60,00 €

Les professeurs d'EPS sollicitent un don du collège afin que celui-ci participe financièrement à l'achat de billets permettant à des élèves de l'Association sportive d'assister à un match de basket.

**Délibération - Le C.A. adopte le don du collège à
l'Association sportive tel que présenté**

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : **18**

Suffrages exprimés : *pour* : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

5. Budgets de voyages (Allemagne, Espagne, Normandie)

Madame la Gestionnaire présente les budgets pour les voyages en Allemagne (4ème), en Espagne (3ème) et en Normandie (3ème).

Budget du voyage en Allemagne (Munderkingen)

Année scolaire 2023-2024

Professeur responsable : Jessica NITSCHÉ

Classes : germanistes de 4A et de 4B

Nombre de participants : 28

dont accompagnateurs : 2

BUDGET			
DEPENSES		RECETTES	
Transport	3 891,50 €	Participation des familles 26 élèves * 200,00 €	5 200,00 €
Assurance	214,50 €	Participation du collège 2 accompagnateurs * 240,00 €	480,00 €
Dépenses en Allemagne (visites, transport...)	3 913,84 €	Subvention CD44	1 179,84 €
		Subvention DAREIC	1 160,00 €
TOTAL DEPENSES	8 019,84 €	TOTAL RECETTES	8 019,84 €

La contribution des familles est de 200,00 € par élève.

Délibération - Le C.A. adopte le budget du voyage en Allemagne tel que présenté

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

Budget du voyage en Espagne (Barcelone)

Année scolaire 2023-2024

Professeurs responsables : Carme Caixàs et Delphine Chobé

Classes : 3C et 3D

Nombre de participants : 57

dont accompagnateurs :

4

BUDGET			
DEPENSES		RECETTES	
Transport et activités sur place	20 007,00 €	Participation des familles 53 élèves * 350,00 €	18 550,00 €
Assurance	684,00 €	Participation du collège 4 accompagnateurs * 360,00 €	1 440,00 €
Dépenses diverses (régie, frais administratifs...)	149,00 €	Subvention DAREIC	350,00 €
		Subvention CD44	500,00 €
TOTAL DEPENSES	20 840,00 €	TOTAL RECETTES	20 840,00 €

La contribution des familles est de 350,00€ par élève.

Délibération - Le C.A. adopte le budget du voyage en Espagne tel que présenté

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

Une remarque d'un représentant des parents d'élèves porte sur une action visant à réduire la participation des familles pour le voyage à Barcelone. De nombreux élèves ont mené ces actions et les parents d'élèves désirent que la somme récoltée apparaisse dans le budget ou tout du moins dans le procès-verbal.

Une représentante des enseignants précise qu'il avait été convenu que la somme serait utilisée pour les repas sur place non prévus dans le budget du prestataire.

Sans élément tangible (somme exacte, moyen de paiement, information nouvelle pour l'équipe de gestion...), il est conclu que la somme récoltée par la FCPE sera donnée au FSE, qui la reversera aux organisateurs du voyage en Espagne pour prendre en charge le coût d'un repas.

Budget du voyage en Normandie

Année scolaire 2023-2024

Professeurs responsables : Laure JOURDAIN, Thérèse MURZEAU, Morgane ROUINSARD

Classes : 3A et 3B

Nombre de participants : 36

dont accompagnateurs : 3

BUDGET			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Transport et visites	6 688,00 €	Participation des familles 33 élèves * 190,00 €	6 270,00 €
Assurance	369,00 €	Participation du collège 3 accompagnateurs * 206,00 €	618,00 €
Dépenses diverses	45,00 €	Don FSE	214,00 €
TOTAL DEPENSES	7 102,00 €	TOTAL RECETTES	7 102,00 €

La contribution des familles est de 190,00 € par élève.

Délibération - Le C.A. adopte le budget du voyage en Normandie tel que présenté

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : pour : 18

contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

II – QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

6. DGH 2024 (projet de ventilation)

Monsieur le Principal explique le projet de ventilation au regard des nouveautés apportées par la réforme « choc des savoirs ».

Niveau 6ème :

5 classes de 6ème sont prévues pour la rentrée 2024. Les groupes de niveaux en Français et en Mathématiques seront répartis comme suit :

- 4 groupes répartis sur 3 classes ;
- 3 groupes répartis sur 2 classes.

Il est donc prévu 7 groupes de niveau en 6ème pour les deux disciplines citées, sur toutes les heures de la semaine.

Le nombre d'heures d'enseignement allouées permet, de plus, de créer des groupes en Sciences (Physique-Chimie et SVT), soit 2,5 heures par semaine pour chacune de ces disciplines.

Niveau 5ème :

Il est prévu 4 classes de 5ème à la rentrée 2024.

Les groupes de niveau sur les mêmes disciplines qu'en 6ème seront alors au nombre de 5.

Monsieur le Principal explique la nécessité qui en découle de demander un BMP en Mathématiques afin d'avoir 5 enseignants sur les mêmes plages horaires. Les cours de Mathématiques devront être nécessairement alignés afin que les élèves aient tous la même matière enseignée au même moment.

Les représentants des parents et des professeurs déplorent le fait qu'un enseignant de Mathématiques actuellement en poste au collège Aristide Briand n'effectuera pas toutes ses heures d'enseignement dans son collège de rattachement. L'absurdité du système est dénoncée par les représentants des parents d'élèves car cet enseignant devra encore l'an prochain rendre quelques heures dans un autre établissement alors qu'un professeur placé sur le BMP viendra au collège Aristide Briand pour quelques heures d'enseignement.

Il en est de même pour l'enseignement du Français. Mais avec la 17ème division prévue (une de plus que cette année), le besoin provoque la demande de création d'un poste.

Niveau 4^{ème} :

La marge d'autonomie permet un dédoublement par quinzaine des classes de 4ème en Mathématiques.

Niveau 3ème :

La marge d'autonomie permet un dédoublement par quinzaine des classes de 3ème en Français, Mathématiques et en Technologie. A cela s'ajoute 0.5 heure en Espagnol sur le regroupement 3AB.

L'équipe de direction précise que ce ne sont encore des propositions et qu'il est encore trop tôt pour faire des projections plus fines. Ces propositions se font au regard des possibilités liées à la DHG, aux demandes des enseignants réunis lors des précédents conseils pédagogiques, aux pratiques habituelles de l'organisation des groupes de Sciences ou d'Espagnol, et surtout par l'obligation d'appliquer la réforme sur les groupes de niveau en 6ème et 5ème.

Les représentants des personnels enseignants dénoncent la réforme « choc des savoirs » et notamment la nouveauté de regrouper les élèves par niveau. Outre les difficultés d'organisation internes générées par des emplois du temps rigides de mises en « barrettes » des groupes concernés et la fatigue qui en découlera, c'est la disparition de l'hétérogénéité des élèves qui pose problème. Celle-ci est perçue comme un levier aux progrès de chacun et non un frein.

Les représentants des professeurs déposent une motion rédigée lors d'une assemblée générale qui s'est tenue le 6 février au collège (en annexe).

Les représentants des parents d'élèves dénoncent de la même façon le principe de répartir les élèves par niveaux de compétence.

Une motion de la FCPE du collège Aristide Briand est déposée (en annexe).

Départ de M. Bréhard à 19h.

7. DGH 2024 (suppression/création de postes)

La division supplémentaire prévue en 6ème pour la rentrée 2024 et la mise en place des groupes de niveaux en 6ème et 5ème incitent la Direction à proposer la création d'un poste en Français.

Départ de Maya Guérif à 19h30.

Une demande de suspension de séance est émise par les représentants des personnels enseignants afin d'expliquer aux représentants des parents d'élèves le choix de vote décidé en assemblée générale le 6 février et lors des différentes heures d'information syndicale.

L'un des administrateurs demande la mise en place d'un vote à bulletins secrets.

Délibération - Le C.A. adopte la DGH 2024	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 16
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 8
	<i>contre</i> : 6
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 2

Les représentants des personnels enseignants précisent qu'il est difficile pour eux, par principe, de voter contre une création de poste. Le manque cruel de personnels les obligent à voter dans ce sens y compris si cela découle d'une réforme pourtant dénoncée.

III – QUESTIONS DIVERSES

➤ Organisation d'une CHS

Les représentants des parents d'élèves réclament la tenue rapide d'une CHS (Commission Hygiène et Sécurité). Les éventuels travaux envisagés (élargissement de la passerelle au 1er étage) ne sont pas engagés et des problèmes subsistent (accès aux toilettes, humidité dans le bureau de l'assistante sociale, etc.) Ils demandent la présence des représentants du Conseil départemental lors de cette tenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.



Le « choc des savoirs » au collège : une réforme idéologique

Le Conseil Supérieur de l'Éducation réuni le jeudi 8 février a décidé d'émettre un vote négatif sur la mise en place des mesures contenues dans le « Choc des savoirs ». Selon lui, elles ne sont pas de nature à faire mieux réussir l'ensemble des élèves ni à résorber les inégalités subies dans le système éducatif. En effet, ce « choc des savoirs » est un ensemble d'annonces qui a une grande cohérence idéologique pour le gouvernement. Inspiré d'un modèle d'École passéiste et conservateur, il pose les bases d'une École du tri social.

Dans le même temps, le conseil d'administration du collège Aristide Briand est amené ce lundi 12 février à prendre connaissance du projet de répartition des moyens et de la mise en place des groupes de niveaux pour la rentrée prochaine, puis à voter sur la demande de création d'un poste d'enseignant de français, laquelle procède exclusivement de la mise en œuvre de la réforme relative à ces groupes de niveaux.

Pourquoi la FCPE du collège Aristide Briand s'y oppose ?

Nous soulignons tout d'abord qu'aucun texte réglementaire n'est entré en vigueur à ce jour pour fixer le cadre de constitution des groupes de niveau : la répartition proposée et la demande de vote ne s'appuient donc sur aucune base légale.

Ensuite, l'instauration de groupes de niveaux sera contre-productive sur le plan pédagogique et ne fera que renforcer les inégalités sociales. Ainsi, nous dénonçons :

- La stigmatisation des élèves en difficulté ;
- La dégradation de l'accueil des futures collégiennes et futurs collégiens qui peuvent se retrouver répartis dans 3 groupes d'apprentissage différents : la classe, le groupe français et le groupe de maths ;

- L'enseignement à plusieurs vitesses : des apprentissages fondamentaux dans un groupe aux approfondissements dans un autre, qui peut croire qu'un ou une élève pourra changer de groupe de niveau en cours d'année ? Au demeurant, comment concevoir qu'un ou une élève arrivant dans un nouveau groupe de niveau pourra facilement s'y intégrer dès lors qu'il s'agira pour lui, d'une part, de découvrir un autre enseignant ou une autre enseignante, de nouveaux élèves, d'autre part, de s'inscrire immédiatement dans le cours d'un processus d'apprentissage dont une partie lui aura manqué ;
- La fonction d'examen donnée aux évaluations scolaires de début d'année qui restent aujourd'hui un outil de mesure : elles détermineraient demain l'inscription dans tel ou tel groupe de niveau ;
- La dégradation des conditions d'enseignement pour les élèves et les enseignants avec des emplois du temps contraints ;
- L'absence d'évaluation du dispositif de co-enseignement en français et maths mis en place à la rentrée à la suite de la suppression d'une heure d'enseignement de technologie en classe de 6^{ème} ;
- Le risque du recours aux classes de niveau, faute de moyens suffisants dans les établissements scolaires, et du retour à une orientation précoce des élèves,
- L'absence d'un enseignant ou d'une enseignante devant chaque élève à la rentrée 2024.

Le Gouvernement devrait être à l'écoute des personnels de l'éducation nationale et des chercheurs-ses en sciences sociales qui ont établi depuis longtemps que le recours aux groupes de niveaux ne permet pas de progresser.

A la suite des résultats des enquêtes PISA, l'OCDE alerte également dans ses recommandations « *si la France veut se diriger vers des regroupements il faut que cela soit très flexible. Il ne faut pas stigmatiser les élèves. Il ne faut pas de classes pour les nuls avec une surreprésentation d'élèves en difficulté. Il faut pouvoir basculer facilement un élève d'une classe à l'autre. Et il faut que les enseignants soient formés au soutien des élèves et qu'ils soient prêts à adapter leur pédagogie. Il faut qu'ils aient les mêmes attentes pour les élèves défavorisés que pour les favorisés. Sinon les écarts de niveau vont augmenter encore plus vite* ».

Pour la FCPE, l'école publique doit rester le lieu où l'on peut apprendre tous ensemble avec un objectif commun à tous les élèves et en favorisant, dans toutes les disciplines, les échanges entre élèves de tous niveaux.

A Nantes, le 12 février 2024.

Les représentantes et représentants des parents d'élèves FCPE du collège Aristide Briand.

Motion concernant la Réforme "Choc des Savoirs"

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du collège A. Briand, Nantes
soutenu·es par les section syndicales CGT, FO, SNEP-FSU, SNES-FSU et SUD de l'établissement

Lundi 12 février 2024

La très grande majorité de l'équipe éducative du collège Aristide Briand à Nantes est indignée par la réforme "Choc des savoirs" que le gouvernement compte mettre en place à la rentrée 2024.

En effet, cette réforme consisterait à répartir par groupes de niveau (faible, moyen, fort) les élèves de sixième et de cinquième, ceci sur la totalité des heures de français et de mathématiques. Nous ne serions plus alors dans des groupes de remédiation, mais bien sur un classement des élèves.

Notre indignation porte sur plusieurs aspects qu'entraînerait la création de ces groupes:

- un enseignement à trois vitesses, allant à l'encontre du projet de collège unique et de la notion d'Égalité qui devrait nous guider dans nos métiers.
- une forme double de ségrégation, scolaire et sociale.
- une forme de classement qui entraînerait un sentiment de supériorité pour certain·es, et pour d'autres, au contraire, un sentiment d'infériorité préjudiciable à l'estime de soi.
- une forme de séparation systémique. En effet, les élèves appartiendraient à plusieurs groupes: celui de français, celui de mathématiques, celui des sciences, celui des langues étudiées, et, enfin, celui de leur classe d'origine.

Nous nous interrogeons sur la manière dont pourront alors se construire la solidarité et la cohésion, notions si importantes au sein d'une classe et d'un établissement scolaire.

En effet, fort·es de notre expérience, nous sommes convaincu·es que l'hétérogénéité au sein d'une classe de 20 élèves environ favorise le dynamisme, l'émulation et la coopération.

Pour cela, il faut une vraie ambition éducative, et des moyens à la hauteur de celle-ci, permettant des ouvertures de postes d'enseignant·es, d'AED et d'AESH, ainsi qu'un vrai statut et une reconnaissance salariale pour ces dernièr·es.

Il est par ailleurs évident que cela ne va pas sans une formation initiale et continue digne de ce nom.

